

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 JUIN 2026

Le trois juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livrière s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie d'Eclaron en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le vingt-huit mai deux mille vingt-six.
Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le vingt-huit mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : JY Marin, F. Gervaisot, O. Rimbert, G. Vincenot, G. Delorme, AM Steinbach, D. Varnier, S. Masson, B. Jaquet, P. Dorolle, M. Heilmer, P. Steib, L. Front, M. Puissant, E. Klising.

Pouvoirs :

F. Pfluger a donné pouvoir à F. Gervaisot.

E. Pont a donné pouvoir à O. Rimbert.

A. Voinchet a donné pouvoir à M. Heilmer.

Absente :

D. Glowiak

Ghislaine Delorme a été élue secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 06/05/2026 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N° 260603-01 : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-DIZIER POUR ADHERER AU DISPOSITIF « PASS'ETE » DE SAINT-DIZIER POUR LES JEUNES DE 11 à 18 ANS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal de la possibilité de renouveler le dispositif « Pass'été » de Saint-Dizier porté par la Ville de Saint-Dizier à l'échelle de l'agglomération.

Pour l'été 2026, ce dispositif sera destiné aux jeunes de 11 à 18 ans et valable du 1^{er} juillet au 31 août, et donne accès à de nombreux avantages sur des loisirs pendant les vacances.

Une convention de coopération sera signée pour les réattributions à prévoir, estimées à 90 euros par jeune (120 euros d'activités – 30 euros de participation des familles).

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de renouveler ce dispositif et de l'autoriser à signer la future convention de coopération.

Le conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livrière, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour l'adhésion de la commune au dispositif « Pass'Été » été 2026 ; a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dispositif.

N° 260603-02 : LANCEMENT APPEL D'OFFRES MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE ET LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE ROMANCE

Une étude de faisabilité a été lancée par délibération du 25/08/2021 pour les travaux de mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble situé 9-11-13-15 rue de Guise à Eclaron dit « Maison de Romance ».

Le CAUE Haute-Marne (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a réalisé un dossier en septembre 2023.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de lancer l'appel d'offres du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la Maison de Romance.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la Maison de Romance.

N° 260603-03 : APPROBATION ENVELOPPE « 2EME TRANCHE LOTISSEMENT LES FRUITIERS -TRAVAUX D'AMENAGEMENT » - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire a fait un point sur l'avancement des ventes de terrains de la 1^{ère} tranche du lotissement et a proposé de lancer la 2^{ème} tranche de travaux de viabilisation du Lotissement Les Fruitiers dont l'avant-projet a été chiffré à 670 000 euros.

Monsieur le Maire a proposé de valider l'enveloppe de travaux et de lancer l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, a validé l'estimatif de 670 000 € HT ; a autorisé le Maire à solliciter les aides de l'Etat, Région, ARS, du conseil départemental ainsi que le GIP.

N° 260603-04 : APPROBATION ENVELOPPE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA FRICHE INDUSTRIELLE TECHNIPAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de l'avancée de la redynamisation du site Technipal et des travaux prévus. Des demandes d'emplacement ont été soumises par des entrepreneurs locaux.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de lancer les travaux d'aménagement de la partie Sud afin de pouvoir mettre en vente ou en location des parcelles ou des entrepôts viabilisés. L'enveloppe est estimée à 189 000 euros.

Après débat, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire aux travaux estimée à 189 000 euros HT ; a autorisé Monsieur le Maire à demander des subventions à l'Etat, conseil régional, conseil départemental et GIP Haute-Marne.

N° 260603-05 : APPROBATION ENVELOPPE TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES TERRAINS D'ENTRAINEMENT DES JEUNES FOOTBALLEURS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de la nécessité d'aménager l'éclairage des terrains d'entraînement pour les jeunes joueurs dont les entraînements se déroulent en début de soirée.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l'enveloppe de travaux estimée à 18 307 euros HT afin de lancer les demandes de subventions.

Après débat, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire aux travaux estimée à 18 307 euros HT ; a autorisé Monsieur le Maire à demander des subventions à l'Etat, conseil régional, conseil départemental et GIP Haute-Marne.

N° 260603-06 : APPROBATION ENVELOPPE SECURISATION DE LA COMMUNE PAR RENFORCEMENT DE LA « VIDEOSURVEILLANCE » – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de la nécessité de renforcer la sécurisation de la commune, les actes d'incivilités étant en hausse.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l'enveloppe estimée à 98000 euros HT afin de lancer les demandes de subventions.

Après débat, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe estimée à 98000 euros HT ; a autorisé Monsieur le Maire à demander des subventions à l'Etat, conseil régional, conseil départemental et GIP Haute-Marne.

N° 260603-07 : LANCEMENT ETUDE DE POTENTIEL « GEOTHERMIE DE SURFACE » TECHNIQUE ET CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal le coût important de la consommation de chauffage au gaz des bâtiments communaux, notamment le groupe scolaire et la maison des associations.

Les procédés récents notamment la géothermie permettraient de réaliser des économies si leur déploiement était possible. Pour cela, une étude préalable technique est nécessaire. Cette étude sera subventionnée.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de lancer l'étude dont le coût est estimé à 2900 euros HT.

Après débat, le conseil municipal de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à lancer l'étude de potentiel « géothermie de surface » ; a autorisé Monsieur le Maire à signer l'offre technique ; a autorisé Monsieur le Maire à demander les subventions possibles pour cette étude auprès de la région (ADEME).

N°260603-08 – MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N° 160315-08

Objet : CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE 48, RUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de la délibération prise le 16/03/2016 :

- « - VU l'avis des Services des Domaines,
- VU l'estimation qui est faite sur une partie de parcelle cadastrée Section AH n°115, pour une contenance de 6 M2 environ

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, DONNE son accord pour la cession d'une partie de parcelle cadastrée Section AH n°115 d'une contenance pour la partie cédée de 6 m2 environ suivant plan ci-annexé pour un montant de 50 € ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document s'y rattachant. »

La vente n'ayant à ce jour, pas été régularisée par un Notaire, Monsieur le Maire a proposé au conseil de l'actualiser.

Après débats, le conseil municipal, à l'unanimité, a confirmé le maintien la délibération 160315-08 du 16/03/2016 et a autorisé le Maire à signer l'acte de vente chez un Notaire.

AFFAIRES DIVERSES

Tirage au sort des jurés d'assises 2027 : 9 personnes inscrites sur les listes électorales ont été tirées au sort. Un courrier leur sera adressé.

Elections départementales partielles : les scrutins auront lieu les dimanches 7 et 14 juin 2026 pour le canton de Saint-Dizier Ouest suite à la démission de la candidate élue et de sa suppléante. A Eclaron, les 2 tours auront lieu à la maison des associations – complexe Michel Marin.

Gazette : une parution est prévue au 15/09/2026. Les articles devront parvenir avant le 14/07.

Numéro unique télémedecine : Olivier Rimbert informe le conseil municipal de la mise en place d'un numéro unique pour la prise de rendez-vous au 0352860170 et de la possibilité de réserver en ligne sur le site clinique-alpha.com

Championnat du monde de qwan qi do : M. Herter a été nommé vice-champion du monde. Un courrier de remerciement à l'ensemble du conseil municipal a été adressé pour la subvention attribuée.

Coatch sportif : un coatch souhaiterait venir sur la commune et demande une salle. Une gratuité pourrait être proposée pour les 3 premiers mois.

Souvenir français : l'association gère l'entretien des tombes de guerre et assure une présence aux différentes cérémonies. La commune, en contrepartie, prévoit l'achat d'un drapeau.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 1^{er} juillet 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.